

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE CULTIV'FORM

PREAMBULE :

Vous êtes adhérent à l'OMS de Baccarat.

Vous venez de vous inscrire à l'Espace Cultiv'Form.

La fréquentation de cet espace est liée au respect du présent règlement.

TITRE 1 : ADMINISTRATION DE VOTRE INSCRIPTION

Chaque usager adhérent devra :

1. Une séance d'essai à titre gratuit est possible à condition de se signaler auprès du responsable de créneau présent ce jour, et de s'inscrire dans le listing « Séance d'essai ». AUCUNE autre séance gratuite ne sera tolérée !
2. Avoir 16 ans révolus à son inscription.
3. Remplir une fiche d'inscription.
4. S'acquitter de sa cotisation dès le 1^{er} jour de son inscription.
5. Fournir lors de sa 1^{ère} séance obligatoirement (hors séance d'essai), une photo d'identité et un certificat d'aptitude à la pratique de la musculation et son règlement.
6. **S'inscrire sur le site pour chaque séance (réservation anonyme pour les adhérents, seuls les responsables ont accès aux noms des inscrits). IMPERATIF**
7. Accepter le présent règlement.
8. Accepter le fait qu'aucune clause de remboursement n'est prévue.

TITRE 2 : ANIMATION DE L'ESPACE

1. Fonction-Statut et Rôle des responsables :

Le Responsable est un bénévole de l'OMS de Baccarat, il fait partie de l'équipe de gestion de l'Espace et veille à l'application du présent règlement.

Il est amené à conseiller et à faciliter la mise en route de l'utilisateur.

Il appartient au Conseil d'Administration de l'OMS de rechercher et nommer les responsables de l'Espace.

2. Formation des Responsables :

Le Conseil d'Administration de l'OMS veillera à ce que chaque responsable soit en capacité d'accueillir les adhérents de l'espace Cultiv'Form.

TITRE 3 : ACCES A L'ESPACE

1. Il n'est autorisé qu'aux membres à jour de cotisation et inscrits selon les modalités du TITRE 1.
2. Changer de chaussure. Le port de chaussures de sport PROPRES et NON MARQUANTES est obligatoire ainsi qu'une serviette. Les jeans sont interdits.
3. Chaque adhérent, à son entrée dans la salle Cultiv'Form, devra se signaler au tableau mural en plaçant sa propre fiche dans la colonne « Présents » et devra également la remettre à sa place initiale en quittant l'espace Cultiv'Form.
4. Par souci de sécurité, aucun usager n'est autorisé à utiliser les appareils, sans la présence d'un Responsable.
5. Après utilisation, l'adhérent se verra remettre le matériel à sa place et le désinfecté avec le produit approprié.

TITRE 4 : ASSURANCE DES USAGERS

L'assurance de l'OMS couvre les conséquences d'accidents causés par un de ses adhérents à un tiers (responsabilité civile).

En cas d'accident, sous certaines conditions (notamment après avoir rempli une déclaration) ; cette assurance garantit vos frais médicaux en complément de la sécurité sociale.

TITRE 5 : VESTIAIRE ET SANITAIRE

1. L'Espace dispose d'un vestiaire. Vous pouvez, pendant la séance, laisser vos affaires personnelles dans les casiers mis à disposition. A vous de vous munir de cadenas personnels et de vider votre casier sans oublier votre cadenas en fin de séance.
2. Vous êtes invité à maintenir les sanitaires et douches dans un parfait état de propreté.
3. L'OMS de Baccarat et la Ville de Baccarat déclinent toute responsabilité en cas de vol.

TITRE 6 : SAVOIR-VIVRE

1. En application du décret N°92.478, il est strictement interdit de fumer dans les locaux.
2. L'usage de produits dopants ou anabolisants est formellement interdit ainsi que leur publicité.
3. Les règles élémentaires de courtoisie, d'hygiène corporelle et d'esprit sportif sont de rigueur.
4. Il est strictement interdit de manger dans la salle et de laisser vos bouteilles vides dans la salle.

TITRE 7 : JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

1. Ils sont affichés dans l'Espace Cultiv'Form.
2. Seul le CA de l'OMS se réserve le droit de les modifier.

TITRE 8 : APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

1. Les membres du bureau de l'OMS et les responsables de l'Espace sont garants de la bonne application du présent règlement.
2. En cas de non-respect de celui-ci par un membre, le responsable présent peut l'exclure.
3. L'exclusion peut être temporaire ou définitive.
4. L'intéressé peut faire appel de cette décision au prochain CA qui statuera en dernier ressort.
5. La procédure d'appel ne suspend pas la sanction.

Fait à Baccarat et validé
Par le conseil d'administration de l'OMS
Le 02/08/2024

Le/...../.....
NOM :
Prénom :
Signature :

Le 16/08/2025
Président de l'OMS
Daniel MOUGIN